ffgolf
Comité départemental
des Pyrénées-Atlantiques

TROPHEE MARIE CHRISTINE UBALD-BOCQUET
CHAMPIONNAT PAR EQUIPE DAMES
PYRENEES ATLANTIQUES - LANDES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2022 / 2023 V3

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales sur le Vade-mecum Sportif 2022. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS :
Epreuve ouverte aux clubs des départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes.
Les clubs s'engagent à recevoir une fois sur deux gratuitement les joueuses extérieures. De plus chaque club participant s'engage dans les années à venir à recevoir au moins une fois la finale.

POUR LES MEMBRES DES EQUIPES :
Etre membres permanentes du club qu'elles représentent et licenciées de l'association sportive de ce club. Elles doivent être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.
Les équipières de nationalité étrangère devront fournir une attestation de leur index à l'étranger et, le plus faible des 2 index sera retenu.
Dans le cas où un Club engagerait deux équipes, une équipière ne peut jouer que dans une seule équipe au cours de la même année.

Exception : Une joueuse ayant joué pour l'équipe 2 de son club peut jouer en équipe une sans possibilité de retour en équipe 2. Une joueuse ayant joué en équipe une ne peut pas jouer en équipe 2

Une joueuse qui changerait de club au 01/01/2023, et n'ayant pas représenté son club précédent pour le trophée UBALD BOCQUET 2022/2023 pourra jouer avec son nouveau club en 2023.

POUR LES EQUIPES :
Chaque club devra envoyer avant fin septembre :
- le nom de la Capitaine de chacune de ses équipes, accompagné de son adresse de courrier électronique et de son numéro de téléphone.
- Chaque club devra fournir avant le début de la compétition une liste provisoire des joueuses pouvant participer pour chaque équipe engagée. Cette liste ne sera pas fermée et pourra être complétée au cours de la compétition.

II – FORME DE JEU

- **PHASE DE QUALIFICATION :**

  Interclubs par équipes de 6 joueuses.

Match play : 1 foursome et 4 simples / 18 trous *(sauf pour la finale de la première division, voir ci-dessous « phase finale »)*.
Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe gagnante et en cas d'égalité 0,5 point à chaque équipe (pas de play off après le dernier trou sauf pour la phase finale).

. **1ère Division** :
Artiguelouve 1 -Biarritz 1 - Chantaco - Chiberta – Hossegor – Makila 1

2ème Division :
Arcangues - – Biarritz 2 – La Nivelle 1 - Moliets1 - Mont de Marsan- -Pau GC 1 – Seignosse 1

3ème Division :
Artiguelouve 2- - La Nivelle 2 – Makila 2 - Moliets 2 – Pau GC 2 – Salies de Béarn .Seignosse 2

Départage : En cas d'ex æquo pour le classement final de la qualification, les équipes seront départagées en comparant la différence entre le nombre de matches gagnés et de matches perdus (pas les rencontres).
Si l'égalité persiste, le résultat de la rencontre des deux équipes concernées sera pris en compte, puis le nombre de simples gagnés lors de cette rencontre puis le tirage au sort.

Forfait : Le club forfait sur un match, perd ce match 5 à 0 et ne peut accéder à la phase finale.

PHASE FINALE :

Pour l'attribution du titre

Les 2 premières équipes de la Division 1, d'après le classement des équipes dans la phase de qualification, seront qualifiées pour la finale. Si une équipe finaliste se désiste, c'est l'équipe classée en troisième position qui accèdera à la finale.

Le match pour la finale de la 1ère division se jouera en formule complète, 2 foursomes le matin et 5 simples l'après-midi. Les capitaines devront donner une "Fiche de Composition d'Équipes" avec un maximum de 9 joueuses, 1/2 d'heure avant le 1er départ le matin.
Pour la phase finale **aucun match ne pourra être partagé**, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

- **MONTEE / DESCENTE pour le trophée 2022/2023**

Les 2 premières équipes des divisions 2 et 3, d'après le classement des équipes dans la phase de qualification, seront qualifiées pour la finale. Si une équipe finaliste se désiste, c'est l'équipe classée en troisième position qui accèdera à la finale.

- L' équipe classée 6ème en 1ère Division descendra en 2ième Division.
- L' équipe classée 7ème en 2ième Division descendra en 3ième Division.
- L'équipe vainqueur de la finale de 2ième Division montera en 1ière Division.
- L'équipe vainqueur de la finale de 3ième Division montera en 2ième Division.

Club avec 2 équipes :

2 équipes d'un même club ne peuvent jouer dans la même division,
SAUF DANS LA 3eme DIVISION

- Equipe 1 en 1ère division et équipe 2 en 2ème division
  Si l'équipe 1 descend en 2ème division, l'équipe 2 descend en 3ème division sauf si elle gagne la 2ème division, auquel cas le club conserve une équipe dans chacune des divisions 1 et 2.
  Si l'équipe 2 gagne la 2ème division et que l'équipe 1 reste en 1ère division alors l'équipe 2 reste en 2ème division et l'autre équipe finaliste de la 2ème division monte en 1ère division
- Equipe 1 en 2ème division et équipe 2 en 3ème division
  - Si l'équipe 1 monte en 1ère division on se retrouve dans le cas général.
  - Si l'équipe 1 reste en 2ème division et que l'équipe 2 gagne la 3ème division, l'équipe 2 ne peut pas monter et c'est l'autre équipe finaliste de la 3ème division qui monte en 2ème.
  -Si l'équipe 1 descend en 3eme division elle jouera dans la même division que l Que l'équipe 2
- **Tout cas non prévu sera tranché par le CD 64 organisateur de l'épreuve.**

- **VALABLE POUR LES 2 PHASES :**
  - **Note 1** : Les capitaines remettront **la feuille d'ordre de jeu** au plus tard 15 minutes avant le départ du 1er foursome.
  - **Note 2** : **L'index** pris en compte pour l'ordre de jeu des simples sera celui de l'équipière à la veille de chaque épreuve tel que figurant dans Fléole à cette date.
  - **Note 3** : L'équipière figurant sur la feuille d'ordre de jeu et **absente au départ,** perd son match.
  - **Note 4** : **Match Play simples** : Les équipières jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

III – INSCRIPTIONS

- **DATE LIMITE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION : 15 Aout 2022** auprès du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques par E-mail : ffgolf64.sportif@gmail.com .
  L'absence de réponse écrite à cette date, signifiera la non-inscription de l'équipe

- **DROIT D'INSCRIPTION** : Le droit d'inscription est fixé à 70€ par équipe, 100€ pour deux équipes du même club. Il sera perçu par le Comité départemental des Pyrénées Atlantiques sur sa demande et ce avant le 31 décembre 2022. En cas de non payement enregistré à cette date, l'équipe sera disqualifiée et ses résultats antérieurs annulés.

IV – TABLEAU DES RENCONTRES

- Les qualifications auront lieu à partir du mois d'octobre 2022 jusqu'à fin janvier 2023 sur le terrain de l'équipe qui reçoit. Les dates sont choisies par le club recevant (le samedi ou le dimanche) **sans possibilité de report**, sauf conditions climatiques exceptionnelles.

Un calendrier mensuel des rencontres sera édité début octobre par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques suite à la réception des dates fixées par les clubs.

- Finale : les finales se joueront un samedi ou un dimanche, **à la mi-février 2023** sur un Golf qui sera précisé ultérieurement.
- Les clubs disputant la phase finale s'engageront à recevoir ce jour-là 8 joueurs ou joueuses du golf où la finale se déroule.
- **Les joueuses** partiront des marques de départ bleues pour les 1ere et 2eme division et des marques rouges pour la 3eme division, pour un parcours qui ne devrait pas excéder 5400m (à adapter en fonction des terrains et de la roule).

Les résultats devront être envoyés auprès du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques par mail : ffgolf64.sportif@gmail.com. selon le tableau que nous vous ferons parvenir.

V – COMITE D'ORGANISATION

L'organisation du Trophée Marie Christine UBALD BOCQUET est du ressort du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques
20 équipes réparties en trois Divisions
Une division 1 avec 6 clubs – une division 2 avec 7 clubs - une division 3 avec 7 clubs
Le CD 64 se réserve la possibilité d'organiser les divisions en fonction du nombre d'équipes engagées (Scratch ou intégration d'équipes)

VI – COMITE DE L'EPREUVE

Pour chaque match, un représentant de chaque club participant, un représentant du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques et un des Landes font partie du Comité de l'épreuve. En cas d'égalité de vote, celui du représentant du Comité 64 sera prépondérant.
Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.

VII – PRIX

Le trophée Marie-Christine Ubald-Bocquet sera confié au club de l'équipe gagnante de la première division pendant 1 an.
Lors de la clôture de la journée des finales, des prix seront attribués et des souvenirs offerts, par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques, aux équipières des équipes finalistes des deux divisions lors d'un buffet également offert par le Comité des Pyrénées Atlantiques